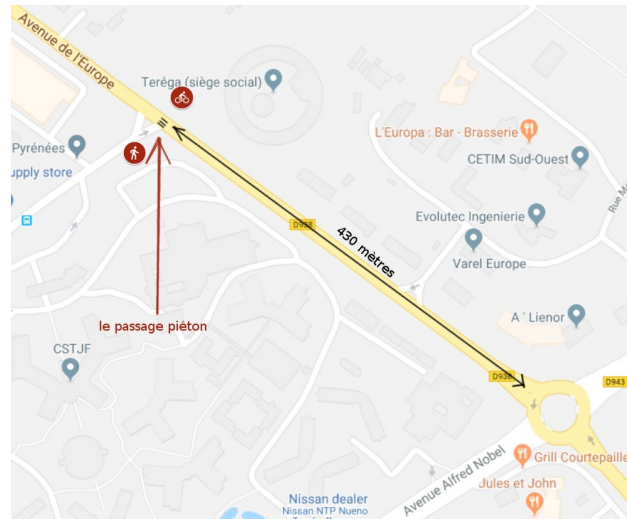


Madame/Monsieur,

Je souhaite vous faire part de mon inquiétude à propos d'un passage piéton de Pau que je juge dangereux. Il s'agit du passage piéton qui traverse la rocade de Pau, près du rond-point Gabriel Delaunay (communément appelé rond-point de Total, près de la salle de sport Oxygène), en face de l'avenue Larribau. Mes enfants adolescents sont amenés régulièrement à traverser la rocade à ce niveau, lorsqu'ils se rendent ou reviennent de l'école (International School of Béarn, Boulevard du Cami Salié) à vélo ou à pied.



Je juge ce passage piéton particulièrement dangereux pour deux raisons:

- Il n'est pas situé juste à côté du rond-point de l'Europe, mais à plus de quatre cents mètres du rond-point.
Les véhicules, nombreux, ont donc largement le temps d'accélérer vers soixante-dix kilomètres/heure lorsqu'il viennent du rond-point, et n'ont pas encore décéléré lorsqu'ils arrivent de l'autre côté;
- le passage-piéton ne dispose d'aucun dispositif signalant un danger quelconque, si ce n'est le panneau de limitation à 70km/h, situé juste après le rond-point.
Pas de ralentisseur, aucun signalement lumineux.
Au contraire, le panneau de limitation à 70km/h incite les automobilistes à accélérer au sortir du rond-point.
De plus, les abords du passage piéton sont abrités par des arbres, ce qui diminue la probabilité que les automobilistes les plus prudents puissent distinguer les piétons ou cyclistes souhaitant traverser.

Je comprends que la mise en place de dispositifs sécurisés, tels que ceux mis en place par nos voisins européens (ségrégation du trafic routier et des cycles en Belgique, aux Pays-Bas, ou en Allemagne; passerelles ou passages souterrains pour les cycles et les piétons au Royaume Unis) puisse ne pas être à l'ordre du jour dans notre pays, qui n'a pas encore entamé sa sortie du "tout voiture".

En revanche, en attendant que l'Etat consente à vous donner les moyens de mettre en place de tels dispositifs de sécurité, je vous prie de bien vouloir considérer des solutions bon marché et faciles à implémenter localement. En particulier, pour le passage piéton en question:

- une limitation à 50km/h entre le rond-point de l'Europe et le passage piéton;
- un signalement lumineux attirant l'attention des automobilistes sur la possibilité que des piétons ou cyclistes souhaitent traverser la rocade.

Me fiant à votre bon jugement, je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, mes meilleurs voeux de fin d'année.

Ce courrier est adressé:

- par e-mail et par voie postale, à Mme Annie Hild, conseillère départementale du canton Pau-2
- par e-mail et par voie postale, à M Marc Cabane, conseiller départemental du canton Pau-2; et en charge, notamment, de la circulation, des déplacements, de la sécurité et de la prévention à la mairie de Pau
- par email, à l'association "Pau à vélo"